

## EXTRAIT DES REGISTRES DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DU TERRITOIRE DU PAYS D'AUBAGNE ET DE L'ETOILE

### Séance du 22 juin 2016

Le 22 juin 2016 à 18h07, le Conseil de Territoire des communes d'Aubagne, Auriol, Belcodène, Cadolive, Cuges-les-Pins, La Bouilladisse, La Destrousse, La Penne-sur-Huveaune, Peypin, Roquevaire, Saint-Savournin, Saint-Zacharie, régulièrement convoqué s'est réuni en nombre prescrit par la loi sous la présidence de Madame Sylvia BARTHELEMY, Présidente, Monsieur Giovanni SCHIPANI a été désigné secrétaire de séance.

#### Etaient présents Mesdames et Messieurs :

Pascal AGOSTINI ; Marie-Hélène ARFI-BONGIOVANNI ; Sophie ARTARIA-AMARANTINIS ; Patrick ARNOUX ; Sylvia BARTHELEMY ; Laurent COLOMBANI ; Pierre COULOMB ; Bernard DESTROST ; Antoine DI CIACCIO ; Sylvie FANEGO ; Daniel FONTAINE ; Bruno FOTI ; Danièle GARCIA ; Gérard GAZAY ; Laura GIANASTASIO ; Sylvia DERAÏ-GIMBERT ; Denis GRANDJEAN ; Alain GREGOIRE ; Stéphanie HARKANE ; Muriel HENRY ; Dominique HONETZY ; André JULLIEN ; Michel LAN ; Jeannine LEVASSEUR ; David MASCARELLI ; Jocelyne MARCON ; Danielle MENET ; Yves MESNARD ; Robert MIECHAMP ; Pierre MINGAUD ; Véronique MIQUELLY ; Geneviève MORFIN ; Léo MOURNAUD ; Patricia PELLEN ; Serge PEROTTINO ; Christiane PETETIN ; Christine PRETOT ; Monique RAVEL ; Alain ROUSSET ; Vincent RUSCONI ; Albert SALE ; Giovanni SCHIPANI ; Christophe SZABO DE EDELENYI ; Hélène TRIC ; Madeleine VAICBOURDT

#### Etaient absents et représentés Mesdames et Messieurs :

Jean-Claude ALEXIS représenté par Pierre MINGAUD  
Philippe AMY représenté par Bruno FOTI  
Pierre BAISSÉ représenté par Albert SALE  
Patrick BIAVA représenté par Christophe SZABO DE EDELENYI  
Maurice CAPEL représenté par Monique RAVEL  
Julie GABRIEL représentée par Sophie ARTARIA-AMARANTINIS  
Magali GIOVANNANGELI représentée par Antoine DI CIACCIO  
Danièle GIRAUD représentée par Danièle GARCIA  
France LEROY représentée par Bernard DESTROST  
Hélène LUNETTA représentée par Denis GRANDJEAN  
Rémi MARCENGO représenté par Serge PEROTTINO  
Patrick PIN représenté par Sylvie FANEGO  
Raymond ROCCHIA représenté par Robert MIECHAMP  
Mohammed SALEM représenté par Vincent RUSCONI

#### Etaient absents ou excusés Mesdames et Messieurs :

Joëlle MELIN  
Alain BOUTBOUL

**CT4/220616/19**

**Sur le rapport de M. Pierre MINGAUD**

**Convention d'objectifs avec l'Association Jardilien pour l'année 2016 – Attribution d'une subvention**

|                                                                                                                                                                        |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|
| Accusé de réception en préfecture<br>013-200054807-20160622-CT4-220616-19-<br>DE<br>Date de télétransmission : 13/07/2016<br>Date de réception préfecture : 13/07/2016 |
|------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------|

Le Conseil de Territoire a été saisi pour avis par le Président de la Métropole sur la délibération suivante :

L'association JARDILIEN domiciliée à Aubagne et disposant d'un jardin situé quartier Saint Pierre intervient :

- En premier lieu, pour favoriser l'insertion de publics en difficulté, par le développement de pratiques de solidarité avec la mise en œuvre de jardins collectifs.

A partir d'une activité partagée de jardinage biologique, elle développe des échanges de savoirs et de savoir-faire, en permettant à chacun de s'inscrire dans une dynamique individuelle et collective.

- En second lieu, pour mettre en œuvre des actions visant à renforcer la protection de l'environnement, en particulier sur la thématique de la réduction des déchets à la source.

Le périmètre de l'association se situe principalement sur le territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile. Les activités de l'association, tant sur le plan de l'insertion des publics en difficulté, qu'au niveau des actions de réduction des déchets à la source, s'inscrivent dans les actions que le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile développe sur son territoire, et qu'il entend poursuivre cette année.

Il s'agit en priorité d'assurer la continuité du programme d'actions engagé avec l'Association sur la réduction des déchets à la source, et notamment l'accompagnement des habitants et des scolaires du territoire aux pratiques de compostage des déchets organiques ménagers.

Il convient donc de soutenir l'association JARDILIEN afin de pérenniser ces actions suivant un programme défini dans la convention d'objectifs pour l'année 2016. Il est proposé d'accorder une aide d'un montant de 25 000 euros à cette association, sous la forme d'une subvention.

Au vu de ce qui précède, Madame la Présidente propose au Conseil de Territoire de donner un avis favorable à la délibération ci-après :

#### **Le Conseil de Territoire du Pays d'Aubagne et de l'Etoile,**

#### **Vu**

- Le Code Général des Collectivités Territoriales ;
- La loi n° 2014-58 du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique territoriale et d'affirmation des métropoles ;
- La loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République ;
- La saisine du Conseil de la Métropole en date du 14 juin 2016.

#### **Considérant**

- Le partenariat en cours avec l'association sur la réduction des déchets à la source.

**Où le rapport ci-dessus,**

**Après en avoir délibéré,**

#### **DECIDE**

#### **Article Unique :**

De donner un avis favorable à la délibération du Conseil de la Métropole par laquelle est approuvée la convention d'objectifs avec l'association JARDILIEN pour un montant de 25.000 €.

#### **Avis favorable**

Certifié Conforme  
La Présidente du Conseil de Territoire



Sylvia BARTHELEMY

Accusé de réception en préfecture  
013-200054807-20160622-CT4-220616-19-  
DE  
Date de télétransmission : 13/07/2016  
Date de réception préfecture : 13/07/2016